

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°114-2025

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise **SAS CADEL**, sise 1 rue du Sellier, 14230 Saint-Germain-du-Pert, sollicitant une intervention au 14 rue Alfred Kastler à Douvres-la-Délivrande (Calvados),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans la rue concernée,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le vendredi 1er août 2025, de 13h00 à 18h00, l'entreprise SAS CADEL est autorisée à neutraliser la rue Alfred Kastler à Douvres-la-Délivrande, en raison de l'intervention d'une grue de 70 tonnes.

ARTICLE 2 : L'entreprise SAS CADEL est tenue de mettre en place une signalisation et une pré-signalisation adéquates. Elle est responsable de tout accident pouvant survenir en cas de défaut ou d'insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres-la-Délivrande
- L'entreprise **SAS CADEL**,
-

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Douvres-la-Délivrande, le 24 juillet 2025

Le Maire,

Thierry LEFORT

